

4ème Classic Mid-Amateur Mérignies Golf Country Club Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2022

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (01/2/2022)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vade-mecum 2022 de la FFGolf).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux amateurs français, ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve, licenciés à la FFGolf, s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions. (Ou avoir répondu négativement, si le certificat date de 2020 ou 2021, à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié).

Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

L'épreuve est non-fumeur.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly :

* une série Dames : index inférieur ou égal à 18,4. Départ des marques bleues.

* une série Messieurs : index inférieur ou égal à 15,4. Départ des marques blanches.

Champ total de joueurs : 54 joueurs maxi, dont 12 joueuses minimum. Ce champ sera augmenté fonction des inscrits au Grand Prix Séniors.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Art 3- Inscriptions

Les inscriptions pour le Classic Mid-Amateur Sénior sont ouvertes du 7 février 2022 au 18 mars 2022 à 18h00.

Inscription et règlement uniquement sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

L'inscription ne sera définitive qu'une fois le règlement réceptionné.

Art 4- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 80 € ; Joueur abonné : 30 €.

Parcours de reconnaissance vendredi 1^{er} avril 2022 (uniquement sur réservation à l'accueil)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- 1^{er} jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2^{ème} jour : En fonction des résultats du 1^{er} tour, ordre décroissant.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

Les départs seront disponibles le vendredi 1^{er} avril 2022 à 12h00

Art 6- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf et d'un arbitre selon disponibilité.

Art 7 - Prix

1^{er} PRIX BRUT Homme, 1^{er} PRIX BRUT Dame

Art 8 - Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (En boucle : trous n°9 Val de Marque, puis 10 et 18 Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur le 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 9 - Remise des prix

Dimanche 3 avril 2022 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.